

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/86-07

Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN / CAHR / REGIO DU HAUT-RHIN 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 2^{ème}/05 du 15 décembre 2006 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention de partenariat 2007 entre le Département du Haut-Rhin, le CAHR et l'association Regio du Haut-Rhin précisant les modalités de versement de l'aide départementale pour l'année 2007,
- ❖ Autorise le Président à signer cette convention jointe au présent rapport,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions